



## Master recherche Structures et dynamiques spatiales

### ■ Tableau des enseignements et du contrôle des connaissances

Les étudiants ont la possibilité de choisir parmi deux options : un master local (L) à caractère pluridisciplinaire et un master spécialisé réseau (R) organisé en partenariat avec les universités d'Avignon, d'Aix-Marseille, Besançon, Montpellier et Nice.

SEMESTRES 3 ET 4 Intitulés et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen et coefficient			
	CM	TD	TP			CC	CT	EP	coef.
<b>UE 1 - Outils</b>	<b>25</b>				<b>5</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
L voir descriptif du M1	25								
R UE commune aux 5 universités	25								
<b>UE 2 - Méthodes</b>	<b>50</b>				<b>10</b>	<b>2</b>			<b>1</b>
L&R Séminaires de recherche du laboratoire	25				5				
L&R Théories des réseaux et des mobilités	25				5				
<b>UE 3 - Séminaires de spécialité</b>	<b>75</b>				<b>15</b>	<b>3</b>			<b>1</b>
L&R Aménagement, risque et environnement	25				5	1			
L 1 Enseignement au choix - Séminaires recherche de la mention Mondes Modernes et Contemporains - Enseignements choisis dans le Master « Economie et gouvernance des territoires »	50				10	2			
R 1 Enseignement au choix - Deux enseignements dans l'offre des universités partenaires	50				10	2			
- Un enseignement dans l'offre des universités partenaires et Un enseignement « Modèles de trafic » (UE1) de la spécialité TME	50				10				
<b>UE4 Travail d'Etudes et de Recherche</b>					<b>30</b>		<b>6</b>		<b>6</b>
<b>TOTAL SEMESTRES 3 &amp; 4</b>	<b>150</b>				<b>60</b>				

CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique

### Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

**Sessions d'examen**

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

**Règles de validation et de capitalisation :**Principes généraux :**Compensation :**

L'année est validée si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**Capitalisation :**

Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.